



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 septembre 2021 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2022
6. Propositions de motions :
 - 6.1. Motion M41 du groupe PDC vert'libéraux : « *Mesure de réduction du bruit routier à Troinex sur les routes cantonales ayant été identifiées comme dépassant régulièrement les normes en matière de bruit routier en abaissant la vitesse de circulation à 30 km/h* »
 - 6.2. Motion M42 du groupe PDC vert'libéraux : « *Mesure de réduction du bruit routier à Troinex sur les routes cantonales ayant été identifiées comme dépassant régulièrement les normes en matière de bruit routier en abaissant la vitesse de circulation à 30 km/h, et mesures d'amélioration de la sécurité à la route de Troinex* »
 - 6.3. Motion M43 des groupes PLR, Hors Parti et PDC vert'libéraux : « *Aménagements temporaires d'infrastructures sportives* »
 - 6.4. Motion M44 du groupe PLR : « *Aménagement du quatrième court de tennis pour un usage occasionnel multisport* »
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : Demandes de naturalisations

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 est approuvé avec remerciements à son auteur.e.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente remercie la Mairie pour la très belle organisation de l'apéritif troinésien qui a eu beaucoup de succès ; elle soulève deux sujets sur lesquels les personnes présentes l'ont interpellée. Tout d'abord, la question de la subvention des panneaux solaires semblable à ce qui existe au niveau fédéral et cantonal, qui pourra être discutée en commission. Ensuite Mme Schneider-Bidaux précise qu'une lettre traitant de la passerelle sur la Drize a été envoyée à la Mairie et qu'il y aurait lieu d'en parler en commission.

3. Communication des Président-e-s de commission

Aucune.

4. Communication de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Ouverture du chantier de la crèche : M. le Maire est très heureux d'annoncer l'ouverture du chantier d'un projet important pour l'avenir de la commune : celui de la crèche, du restaurant et de locaux pour le tennis-club et un local pour les jeunes dans la zone sportive.

Les travaux ont débuté le lundi 30 août et ils se concentrent pour l'instant dans le secteur du 4^e court de tennis. Puis dès le début de mois d'octobre, le chantier s'étendra au secteur de l'Agorespace et les travaux de terrassement et de gros œuvre se dérouleront durant une année, comme cela a été expliqué dans le flyer envoyé à la population au mois de juillet.

Ce « Beau projet pour Troinex », comme il a été appelé, est donc lancé et M. Lavorel espère que tout se déroulera normalement pour permettre l'inauguration et l'ouverture de la crèche et du restaurant en septembre 2023. Trois panneaux ont été mis sur place pour insister sur la communication, car il est probable que les personnes qui lisent les flyers ne sont pas celles qui jouent à l'Agorespace.

Avenir de la déchetterie : Comme l'ont demandé la commission « crèche » et le Conseil municipal, une réflexion va être lancée sur l'avenir de la déchetterie et plus largement sur l'organisation de la récolte des déchets et des différents points de récupération dans notre commune.

La Mairie a pris contact avec un bureau qui a déjà effectué des études de ce type pour d'autres communes, le bureau Ecoservices à Carouge. Une pré-étude va être faite par ce bureau afin de mener une première réflexion sur la gestion des déchets dans notre commune et proposer des pistes.

La commission développement durable et infrastructure, qui sera en charge de ce dossier, sera informée dès que le bureau Ecoservices aura avancé dans ses travaux, dont la durée est estimée entre 3 et 4 mois. Une fois que la pré-étude sera faite, la question sera posée au Conseil municipal afin de parler sur la base d'un « regard neuf ».

Voyage du Conseil municipal : M. le Maire tient beaucoup à l'organisation d'une sortie du Conseil municipal afin de mieux faire connaissance et tisser des liens entre les membres.

Ce voyage n'a pas pu avoir lieu en début de législature pour les raisons sanitaires que les conseillers connaissent, mais il espère que ce voyage pourra être organisé en 2022. Un préprogramme a été élaboré et des réservations ont été effectuées pour le week-end du 22 au 24 avril 2022 et les membres sont invités à réserver ces dates. L'idée serait d'aller en Suisse centrale assister à une Landsgemeinde ; ce projet reste cependant à confirmer au vu des normes sanitaires.

Journée du développement durable : Du 20 au 26 septembre aura lieu la Semaine européenne du développement durable et Troinex souhaite organiser une manifestation à cette occasion. Le samedi 25 septembre prochain aura donc lieu la première journée du développement, organisée par Mme Florence

Matthey-Doret.

Un programme varié et pour tous les âges est prévu à partir de 9h30 : ateliers zéro déchet, permaculture et culture bio, escape game, animation autour des ruches au parc de la Drize, etc. Ces activités auront lieu dans le secteur du parc de Colchique et de la salle des fêtes et la journée se terminera par un spectacle à 19h30, suivi d'une discussion et, bien sûr, d'un apéritif.

Au vu des mesures qui ont été annoncées aujourd'hui, la partie qui se fait à l'intérieur est remise en question : soit elle sera maintenue et le certificat COVID seront demandés à l'entrée, soit elle se fera à l'extérieur.

Les membres sont tous invités à participer à cette journée. Cependant, l'Exécutif ne sera pas présent, car il participera au voyage des magistrats communaux organisé ce week-end-là par l'ACG.

Inauguration de l'épicerie : La nouvelle épicerie est ouverte depuis le 2 août et tous les clients semblent apprécier ce commerce tellement plus accueillant, aéré et lumineux. Le premier à être satisfait est M. Nashed, qui est très heureux dans ses nouveaux locaux et qui propose davantage de produits, que ce soit du vrac ou des produits locaux.

Une inauguration de ce nouveau commerce, qui participe grandement à la vie du village, sera organisée le vendredi 1^{er} octobre prochain, dans le parc de la Mairie. Il s'agit de la date prévue pour l'apéritif d'automne et il y aura donc qu'une seule, mais grande fête pour ces deux événements.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Nouveau site internet : La nouvelle communication de la commune continue à évoluer et après le nouveau journal et les nouveaux flyers, M. Truan annonce que le nouveau site internet sera mis en ligne très prochainement.

Ce site, plus moderne et plus ergonomique, reprendra bien sûr la nouvelle ligne graphique mise en place avec l'agence Etienne Etienne et notamment les codes couleurs :

- Le bleu pour les informations communales
- Le jaune pour la vie locale
- Le vert pour les articles liés à l'environnement.

Le nouveau site a également été adapté afin d'offrir une bonne lecture sur les téléphones portables et les tablettes. Par ailleurs, les réseaux sociaux seront de plus en plus utilisés pour annoncer les actualités de la commune ; c'est ainsi que la page Facebook fera peau neuve et qu'une page Instagram sera créée.

Ces nouveautés seront présentées prochainement à la commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication.

Programme de législation : Comme les membres du Conseil et les habitants pourront le lire dans le Troimag de septembre, le programme de législation que l'Exécutif a élaboré sera disponible en principe dès le 1^{er} octobre prochain sur le nouveau site internet de la commune ; il pourra également être remis au guichet de la Mairie en format papier pour celles et ceux qui le souhaiteraient. Avant cela, il sera présenté en primeur à la commission « Sociale, jeunesse, loisirs et communication » lors de sa séance du 20 septembre prochain.

Sécurité informatique : Le récent piratage du système informatique de la Commune de Rolle et la diffusion d'informations privées sur le darknet a certainement interpellé les membres, comme l'a été la Mairie.

Au moment où l'Exécutif en parlait en séance, la télévision Léman bleu a interrogé les magistrats, cherchant à savoir quel était le niveau de préparation des communes contre ce type de piratage.

Dans la mesure où les systèmes informatiques des communes sont gérés, à Genève, par le Service Informatique de l'Association des communes genevoises (connu sous le nom de SIACG), c'est ce service qui a rédigé un communiqué à l'intention de la presse, dont M. Truan donne lecture :

« Nous répondons au nom des communes genevoises pour lesquelles l'Association des communes genevoises (ACG) fournit une série de prestations, notamment les services informatiques, excepté pour la Ville de Genève qui a mis en place son propre système informatique. Ainsi, le SIACG coordonne la gestion et la sécurisation des services informatiques des 44 communes. A ce titre, il a mis en œuvre et exploite plusieurs mesures sophistiquées et techniques périphériques et centrales (système de protection et détection) pour protéger les communes membres et toutes les données qu'elles traitent. L'attaque

cybernétique qu'a subie la Commune de Rolle est certes extrêmement préoccupante et alarmante et, bien que nous estimant bien préparés à toute éventualité, nous rappelle que l'on est, en toute modestie, pas à l'abri de toute attaque. Il est important de parfaire ces mesures techniques avec des campagnes de sensibilisation aux cyber dangers, comme nous le faisons de manière régulière avec nos communes membres afin de compléter notre système de sécurité. »

M. Turan ajoute que le SIACG a émis à l'intention des administrations des communes une série de documents visant à rappeler aux utilisatrices et aux utilisateurs les principes de bases de sécurité à adopter à titre individuel, ainsi qu'une recommandation à suivre une formation en ligne proposée par l'Etat de Genève.

La Mairie veillera ainsi à ce que l'ensemble du personnel de la commune prenne connaissance de ces documents et suive la formation recommandée.

M. Sizonenko revient sur l'information de M. le Maire concernant le voyage du Conseil municipal et il relève, à titre d'information, que la date du 22 avril tombe sur la fin des vacances de Pâques. M. Lavorel en prend note, mais indique qu'il ne sera probablement pas possible de changer de date, des pré-réservations ayant été faites ; il ajoute que l'idée est d'inviter également les conjoints.

Mme la Présidente remercie la Mairie pour ces communications et indique qu'elle soutient entièrement le projet d'assister à une Landsgemeinde.

5. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2022

Mme la Présidente propose M. Sébastien Bourqui comme président, Mme Olivia Manzin comme vice-présidente, Mme Karen Reymond-Dorsay comme suppléante à la présidence et M. Alexandre Moraga comme suppléant à la vice-présidence. Aucune opposition n'étant exprimée, les membres applaudissent les nouveaux élus et Mme la Présidente précise que le document officiel sera rempli et signé à la fin de la séance.

6. Propositions de motions

6.1. Motion M41 du groupe PDC vert'libéraux : « *Mesure de réduction du bruit routier à Troinex sur les routes cantonales ayant été identifiées comme dépassant régulièrement les normes en matière de bruit routier en abaissant la vitesse de circulation à 30 km/h* »

Mme Tomassi annonce que la Motion M41 est retirée, car elle a été discutée en commission et remplacée par la Motion M42.

6.2. Motion M42 du groupe PDC vert'libéraux : « *Mesure de réduction du bruit routier à Troinex sur les routes cantonales ayant été identifiées comme dépassant régulièrement les normes en matière de bruit routier en abaissant la vitesse de circulation à 30 km/h, et mesures d'amélioration de la sécurité à la route de Troinex* »

Mme Latour donne lecture de la motion M42 :

Considérant :

Les nuisances liées à la circulation routière à moteur thermique :

- *Que la route de Troinex, la route d'Annecy et route de Marsillon connaissent une augmentation de trafic constante, avec les nuisances sonores y relatives*
- *Que les normes en termes de bruit routier sont prouvées être continuellement dépassées sur ces axes*
- *Que la prochaine arrivée sur la commune d'environ 1000 habitants (au Parc des Crêts) entraîneront un trafic et une pollution sonore encore plus importants*
- *Que le canton se penche actuellement sur une stratégie globale de modération de la vitesse sur le canton et qu'il semble dès lors opportun de l'interpeller maintenant à ce sujet*
- *Que les constructions – notamment les nouvelles – se trouvent aux abords immédiats et à peu de distance de la chaussée roulante*

La sécurité :

- *Que la route de Troinex demeure un axe important à traverser pour l'ensemble des enfants qui se rendent à l'école primaire de Troinex*
- *Que les trottoirs le long de ces routes cantonales sont étroits, voire inexistantes, exposant les usagers à un danger dû à une vitesse inadaptée*
- *Que par temps de pluie l'étroitesse ou l'absence des trottoirs entraînent bien souvent un arrosage des utilisateurs par les 4 roues roulant au mois à 50km/h – notamment en attendant le bus*
- *Que l'étroitesse des trottoirs et/ou leur absence rend une promenade – avec de jeunes enfants ou poussettes impossible et périlleux*

Le Conseil municipal demande à la Mairie de déposer une demande urgente au Département des Infrastructures afin que celui-ci entreprenne tout de suite toutes les démarches afin :

- *De réduire le bruit routier, notamment au moyen d'une réduction de la vitesse à 30 km/h, de jour comme de nuit, sur ces routes cantonales aux endroits où se situent les habitations*
- *D'assurer une sécurité aux usagers en mobilité douce le long de ces routes cantonales et de garantir aux écoliers un accès sécurisé à l'école*
- *De veiller à des aménagements et contrôles adéquats pour que la limitation de vitesse soit respectée*
- *De faire effectuer régulièrement des mesures du bruit.*

Mme Latour rappelle que la commission qui s'est penchée sur la Motion M41 a suggéré son élargissement à toutes les routes cantonales et d'y intégrer les notions de sécurité, ce qui a donné naissance à la Motion M42.

M. Berthet précise qu'il soutient cette motion et insiste sur le contrôle du respect des zones 30 une fois mises en place. Il préconise des contrôles réguliers, suivant l'exemple du canton de Zurich qui effectue des mesures strictes et régulières lorsque de tels aménagements sont mis en place.

M. Calame précise qu'il est lui aussi favorable à la motion et qu'il la soutiendra. Il mentionne un point de détail orthographique et le fait que ce ne sont pas tous les enfants qui se rendent à l'école en traversant la route de Troinex. Par ailleurs, il ajoute que le problème des trottoirs ne concerne que la route de Troinex, sachant que la route d'Annecy et celle de Marsillon sont bien équipées. Il souhaite insister sur les trottoirs et sur la partie sécurité, car il considère qu'on ne retrouve pas ces points de manière suffisamment claire.

M. Ronchietto doute de la volonté du canton d'accepter une telle limitation de la vitesse sur ces routes de transit qui voient passer chaque jour plus de 9'000 véhicules chacune. Il veut donc provoquer le débat avec le canton sous l'angle de la protection contre le bruit, en lien avec le document « stratégie bruit 2030 ». Il rappelle que les revêtements phonoabsorbants de la route de Troinex et de la route d'Annecy ont été posés il y a plusieurs années et qu'ils sont aujourd'hui passablement dégradés et moins efficaces ; la question de l'entretien de ces revêtements est donc centrale à la réduction du bruit. Il conclut en se disant favorable à cette motion.

M. Rüttimann indique qu'il ne votera pas cette motion, car il est opposé au 30km/h sur les routes en question. Il propose d'insister sur le phonoabsorbant ou sur les équipements de sécurité, mais en l'état il refusera la motion.

Mme V. Hirsch explique qu'elle s'abstiendra, car la Mairie et le canton travaillent déjà sur ces questions et ont des réunions régulières ; elle ne voit donc pas l'utilité de lancer une démarche supplémentaire.

M. Berthet demande à M. Rüttimann de reconsidérer sa position sous l'angle de la sécurité, insistant sur le fait que les véhicules ainsi que les camions de 40 tonnes roulant à 50km/h sont un danger pour les piétons et les cyclistes. Il souhaite ainsi suivre l'exemple de villes comme Paris, ce à quoi M. Rüttimann répond qu'il est impossible de comparer Troinex à Paris.

M. A. Odier revient sur la remarque de Mme V. Hirsch et estime que cette motion permettra d'enfoncer le clou et de provoquer le débat avec le canton. Même si l'utilité de cette motion n'est pas fondamentale, elle complète les démarches engagées par la Mairie et il soutiendra donc cette motion.

Mme Latour salue les efforts de la Mairie et demande des précisions sur ce qui est discuté avec le canton. Elle ajoute que la motion permet au Conseil municipal d'appuyer l'Exécutif et de gagner en cohérence.

M. le Maire répond que depuis l'abandon des projets L1 et L2, une étude a été lancée par le canton concernant la mobilité dans le secteur de Genève Sud et du pied du Salève, afin de remédier aux problèmes de transit présents dans tous les villages. Les mêmes problèmes sont constatés dans les communes françaises. Deux séances ont déjà eu lieu avec les mandataires, l'OCT et les communes et une troisième aura lieu le 27 septembre durant laquelle certaines pistes seront explorées.

M. Calame propose un amendement concernant la question du classement de la commune de Troinex en 2^{ème} couronne suburbaine. En effet, cela implique que les mesures qui sont demandées sont moins bien traitées sur la base de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Dans la 2^{ème} zone, ce sont les véhicules individuels motorisés qui prévalent et M. Calame considère que ce classement est contraire à la réalité troinésienne. Ainsi, il propose de demander au canton de reconsidérer ce classement et de demander de placer notre commune en 1^{ère} zone, comme la commune de Bardonnex par exemple.

M. Niederhauser dont lecture de l'explication que M. Savary, ingénieur de la circulation, avait donnée à ce sujet dans le cadre l'étude du plan directeur communal : « *Troinex a été placée en commune suburbaine de 2^{ème} couronne uniquement du fait de sa proportion relativement basse en déplacements TC et MD. Cela vu les TC peu performants qui desservent cette commune, ce que nous déplorons vu la difficulté des bus TPG pour rejoindre Carouge. Ce classement, certes « peu glorieux », n'a rien d'officiel et n'influence pas les relations avec le canton en termes de participation financière et de développement des infrastructures et leur fonctionnement. Troinex est traitée comme n'importe quelle autre commune. Pour rattraper ce retard troinésien dans ce domaine, il faut augmenter substantiellement la vitesse commerciale des TC, augmenter les cadences, mettre en place la ligne 49, ainsi que rendre les déplacements en MD sûrs, confortables et directs vers Carouge, Lancy et le centre-ville* ».

M. le Maire est favorable à cette démarche mais il ne pense pas qu'il serait utile de surcharger cette motion. Il lui paraît préférable de rédiger une autre motion sur cette question.

M. Berthet approuve la remarque de M. Calame et il estime que cette démarche permettra d'avoir des arguments supplémentaires afin de travailler la mobilité douce. Il considère lui aussi qu'il ne serait pas opportun de disperser le contenu de la motion M42, et que le sujet mériterait d'être repris rapidement et séparément.

M. Calame fait lecture de l'article 5 alinéa 3 de la loi cantonale : « A l'intérieur de ces zones, certains modes de transports font l'objet d'une priorisation ». Il ajoute à cela qu'en zone 2 ce sont les transports individuels motorisés. Il relève l'incohérence du manque de transports en commun et la favorisation du transport individuel motorisé. Il est d'accord de ne pas surcharger la motion en question, même s'il considère que les sujets sont étroitement liés.

Mme Latour remercie M. Calame d'avoir soulevé ce point elle propose donc qu'une nouvelle motion soit rédigée afin de demander le classement de Troinex dans la première couronne suburbaine.

Mme la Présidente demande à M. Calame s'il souhaite amender la motion actuelle ou conserver la motion telle qu'elle et en proposer une autre, ce à quoi M. Calame répond qu'il retire l'amendement. Il va cependant travailler sur une lecture plus précise de la loi et de son accompagnement avec d'autres groupes, afin de préparer une motion spécifique sur cette question.

Mme la Présidente passe au vote : **par 13 oui, 2 non (HP) et 2 abstentions (HP), la motion M42 est acceptée et envoyée à la Mairie.**

6.3. Motion M43 des groupes PLR, Hors Parti et PDC vert'libéraux : « Aménagements temporaires d'infrastructures sportives »

M. G. Odier donne lecture de la motion :

Considérant

- *La saturation actuelle du site de l'Agospace et des infrastructures de la zone sportive ;*
- *L'afflux conséquent de nouveaux habitants à court terme ;*
- *Les travaux prévus sur la zone sportive, qui dureront selon le projet présenté, de septembre 2021 à l'été 2023 au plus tôt ;*
- *Que cet espace ne sera plus disponible pendant ce laps de temps ;*

Les groupes PLR, Hors Parti et PDC/Verts libéraux invitent la Mairie à

- *Se pencher sur une solution provisoire afin de pallier ce manque d'infrastructures pour les habitants de Troinex ;*
- *Étudier la possibilité de déplacer le chemin Dottrens sur les parcelles appartenant à la commune, de manière à augmenter la place dédiée aux infrastructures publiques ;*
- *De considérer une solution qui puisse être pérenne le cas échéant.*

M. Botbol estime qu'il ne faut pas perdre de temps avec cette motion et l'envoyer directement à la Mairie pour une étude des coûts. En effet, s'il faut dépenser 150'000 CHF pour une structure temporaire de quelques mois, cela ne semble pas opportun. Il propose de discuter de ce projet une fois que la Mairie aura établi les coûts et les modalités du projet.

M. Sizonenko trouve que la motion est intéressante mais en tenant compte du temps nécessaire pour réaliser l'étude, de voter le crédit et d'obtenir les autorisations de construire, il y a de fortes chances que les travaux de l'Agorespace soient terminés. Il propose plutôt de tenter de déplacer les infrastructures existantes temporairement, sans déplacer le chemin.

M. G. Odier intervient sur le fait que l'idée de cette motion est de lancer un débat en commission et d'étudier des solutions. Il parle de différentes possibilités, qui ne sont pas forcément de construire un nouvel Agorespace. Cependant, il serait possible de faire d'une pierre deux coups en construisant des infrastructures qui pourraient rester à long terme qui aideraient à désengorger l'Agorespace, qui est actuellement souvent saturé.

M. Calame soutient de tout cœur l'idée qui est à la base de cette motion, mais il constate que cette initiative arrive un peu tard, puisque les travaux ont commencé et que le temps d'établir un tel projet risque d'être trop long. Il n'est cependant pas pour ne rien faire et il propose de distinguer l'urgence et le long terme. Pour l'urgence, il considère que la Mairie doit trouver une solution le plus rapidement possible pour mettre à disposition un terrain, par exemple sur le parking en-dessous de l'école, sur le champ de la cure ou à un autre endroit. Ainsi, il propose de trouver une solution provisoire pour le printemps prochain, puis de réfléchir en commission comment gagner de l'espace dans le secteur de la zone sportive.

M. A. Odier rebondit sur le commentaire de M. Botbol et pense que l'étude de coût est inutile et prendra trop de temps, alors que le projet de la motion comprend forcément l'étude de coût relative à une solution provisoire. Par ailleurs, contrairement à ce que propose M. Calame, M. A. Odier pense qu'il faut immédiatement se pencher sur une solution pérenne, car le coût de faire cela en deux temps sera encore plus élevé.

Mme Latour déplore la politique cantonale de Genève dans laquelle les espaces de loisirs sont constamment diminués alors que le nombre d'habitants augmente. Elle insiste sur le fait que les jeunes doivent avoir des espaces de loisirs sur lesquels se défouler.

M. G. Odier pense que l'idée de M. Calame d'étudier la question en deux temps est bonne. Il relève que le but n'est pas de construire le plus rapidement possible un nouvel Agorespace, mais dans un premier temps des infrastructures temporaires qui seront construites rapidement et, dans un deuxième temps, de réfléchir au problème de « surpopulation » de l'Agorespace.

M. Calame souhaite réaliser quelque chose rapidement. En effet, il considère que sur le coût total du projet de crèche et de réaménagement de la zone sportive (plus de 13 millions), une dépense supplémentaire de 250'000 CHF par exemple ne fait pas une grande différence, alors que le bénéfice apporté par une infrastructure, même provisoire pendant deux ans, est largement supérieur. Il regrette encore une fois que cela n'ait pas été envisagé dans le budget général du projet, car il s'agit d'un réel besoin.

M. le Maire souhaite clarifier certains points. Il précise que dans un premier temps, seul le terrain de l'Agorespace sera en travaux jusqu'à l'été prochain, le reste de la zone sportive restant ouvert pendant encore une année environ. Il insiste sur le fait qu'il ne veut pas que ce terrain provisoire se retrouve sur le champ du curé, car cela dérangerait la paroisse et il serait dommage de déplacer un problème en en créant un autre. Il veut donc savoir si un terrain avec deux buts et des lignes blanches suffisent, ou si le souhaite est de construire un terrain entouré de barrières.

M. Annen trouve que c'est à la Mairie de se rapprocher des utilisateurs pour trouver une solution à moindres coûts. Il faut voir avec les jeunes si deux buts et des lignes blanches seraient suffisants ou s'ils souhaiteraient un terrain mieux aménagé ; ensuite, si le projet évolue, pourquoi ne pas envisager une solution plus pérenne avec des discussions en commission.

M. Botbol précise son commentaire précédent, à savoir qu'à la lecture de la motion il comprenait que le

projet était de construire un terrain à l'identique. Il ne serait pas opposés à une solution provisoire, qui serait sensiblement moins chère, en fonction de ce qui serait proposé par la Mairie.

La Présidente propose de mettre cette motion au vote : **à l'unanimité, la motion M43 est acceptée et renvoyée à la Mairie.**

6.4. Motion M44 du groupe PLR : « Aménagement du quatrième court de tennis pour un usage occasionnel multisport »

M. G. Odier fait la lecture de la motion :

Considérant

- *Que la commune de Troinex par son projet de création d'une crèche et de l'aménagement des parcelles 10'731, 10'861, 10'873, 10'874, 10'877 et 10'879 a inclus le déplacement du quatrième court de tennis dans le prolongement des trois terrains de terre battue actuels ;*
- *La nécessité du club de tennis de conserver un quatrième court pour son bon fonctionnement, notamment pour les cours et les interclubs ;*
- *La volonté de la commission ad hoc exprimée à l'unanimité lors de la commission du 19 février 2020 du maintien d'un quatrième court dans le projet et approuvé par le Conseil Municipal le 17 mai 2021 ;*
- *Que ledit projet engendre de facto la suppression d'espace jusqu'ici à disposition de la population (zone herbeuse, ancien terrain de volley, etc.) ;*
- *L'afflux conséquent de nouveaux habitants dans la commune à court terme.*

Le groupe PLR et PDC/Vert'libéraux propose au Conseil Municipal de Troinex :

- *D'inviter la Mairie à se pencher sur une utilisation multisport du quatrième court qui soit susceptible d'être ouvert à la population en y installant des infrastructures modulables et un sol adapté ;*
- *De prendre langue avec le tennis afin de trouver une solution qui ne nuise pas à son bon fonctionnement ;*
- *Dans un second temps, d'impliquer les travailleurs sociaux hors murs de Veyrier-Troinex pour une potentielle utilisation de ce court par les jeunes troinésiens ;*
- *D'étudier la possibilité de déplacer le chemin Dottrens sur les parcelles 10872 et 10875, de manière à élargir la nouvelle zone sportive.*

M. G. Odier souhaite préciser qu'un point important sera de prendre langue avec le comité du tennis, car l'idée d'une utilisation multisport de doit pas gêner le bon fonctionnement du 4^{ème} court pour la pratique du tennis.

M. Botbol rappelle qu'il y avait des réticences à conserver ce 4^{ème}, mais que le club de tennis a démontré son utilité à la commission. Il aimerait par ailleurs savoir comment serait aménagé ce terrain pour une utilisation multisport tout en permettant une bonne pratique du tennis. A ce stade, M. Botbol s'oppose à cette motion, à moins que le comité du club de tennis soit unanimement d'accord d'accepter un tel terrain.

M. G. Odier précise que le terrain de tennis qui vient d'être détruit avait un sol identique à celui de l'Agorespace actuel, soit du synthétique avec du sable, ce qui ne dérange pas pour la pratique du football. Il existe aussi d'autres matières qui peuvent convenir. Il ajoute que l'idée de la motion est de se pencher sur la question, mais si ce n'est pas réalisable, le projet sera abandonné.

M. Calame, qui se réjouit du rajeunissement du groupe PLR, accorde sa voix avec grand plaisir à la motion. Il rappelle que le terrain appartient à la commune et que la condition à laquelle le 4^{ème} court sera construit pourrait être qu'il soit utilisable par toute la population et qu'il soit multisport. Sur le contenu de la motion, M. Calame ne comprend pas pourquoi le déplacement du chemin Dottrens est mentionné et il propose de supprimer cette phrase qui n'a pas de lien avec le 4^{ème} court. Il ajoute que cette motion répond aussi au problème de la saturation de l'Agorespace.

Mme V. Hirsch pense qu'il faut étudier plus largement la situation sur ce qui se fait dans ce domaine sur le canton de Genève. Elle insiste aussi sur la gestion, notamment de qui aura la responsabilité des clés. Elle propose d'envoyer le projet à la Mairie pour une étude des possibilités et dans un 2^{ème} temps de discuter

de la motion en commission.

En ce qui concerne la mention du chemin Dottrens, M. A. Odier est tout à fait d'accord de la supprimer.

Mme la Présidente procède au vote de la motion M44 amendée : **par 13 oui, 1 non (HP) et 2 abstentions (HP, la motion M44 est acceptée et renvoyée à la Mairie.**

M. le Maire intervient après le débat pour répondre au reproche que les terrains de loisirs diminueraient, alors que de nombreux espaces et parcs ont vu le jour ces dernières années, et que les espaces de loisirs ont été agrandis. Il trouve donc réducteur de dire que ces espaces de jeux ont diminué alors que la population profite pleinement de ces nouveaux lieux.

M. Calame admet qu'un gros travail a été fait sur les parcs de jeux et les nouveaux espaces sont très utilisés et très agréables. Il précise cependant que les infrastructures sportives sont en réduction, et c'est de cela dont il a été question ce soir.

7. Divers

Feu sur l'Agorespace : M. Rüttimann demande des informations concernant le feu qui a été fait sur le sol de l'Agorespace.

M. le Maire confirme que la société de sécurité a dû intervenir et a éteint un feu durant la nuit de samedi à dimanche. Les images de la caméra de vidéosurveillance ont été bloquées et seront visionnées, et la commune déposera une plainte. La Mairie n'a actuellement pas plus d'informations concernant cet acte commis par des inconnus.

A la question de M. Annen de savoir si les infrastructures ont été endommagées, M. le Maire répond par l'affirmative. Il s'agit clairement d'un acte de vandalisme.

Taux d'utilisation des infrastructures : M. Rüttimann demande des informations quand au taux d'utilisation des infrastructures de la zone sportive. M. le Maire indique qu'il n'y a pas de statistiques. Il relève qu'il y a probablement des jeunes provenant d'autres communes et que le premier semi-confinement, pendant lequel les infrastructures troinésiennes sont restées ouvertes, contrairement à beaucoup d'autres communes, a amené passablement de personnes de l'extérieur. Il rappelle que l'Agorespace est un espace public et qu'il n'est pas envisageable d'en restreindre l'accès.

Feu du 1^{er} Août : M. A. Odier se demande pourquoi le feu du 1^{er} Août a eu tant de peine à démarrer. M. le Maire répond que le bois était gorgé d'eau suite aux fortes pluies tombées durant la journée, mais que le feu est finalement parti. La prochaine fois, le bois sera probablement recouvert d'une bâche pour éviter ce genre de problème. Il ajoute que le feu a finalement démarré aux alentours de minuit.

8. Huis clos : Demande de naturalisation

La séance se poursuit à huis clos, pour l'examen de trois demandes de naturalisation.

La Présidente lève la séance à 21h30.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Brigitte Schneider-Bidaux

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :